



Championnats Départementaux de Cross-Country

Dimanche 11 janvier 2026

Parc de Détente et de Loisirs du Tremblay - Champigny-sur-Marne

HORAIRES

8h45	Ouverture du secrétariat		Boucles	Distance
10h00	Masters Masculins >= M1	1986 et avant	Départ + 1PB + 1 MB + 2 GB + Arrivée	8 110m
10h55	Eveils athlétiques F	2017-2019	Départ + 1 PB raccourcie + Arrivée	1 120m
11h10	Eveils athlétiques M	2017-2019	Départ + 1 PB raccourcie + Arrivée	1 120m
11h25	Poussines	2015-2016	Départ + 2 miniB + Arrivée	1 250 m
11h40	Poussins	2015-2016	Départ + 2 miniB + Arrivée	1 250 m
11h55	Benjamines	2013-2014	Départ + 1 miniB + 1MB + Arrivée	2 590m
12h15	Benjamins	2013-2014	Départ + 1 miniB + 1MB + Arrivée	2 590m
12h35	Minimes F	2011-2012	Départ + 1 miniB + 1 GB + Arrivée	3 280m
12h55	Minimes M	2011-2012	Départ + 1 PB + 1GB + Arrivée	3 700m
12h55	Cadettes	2009-2010	Départ + 1 PB + 1GB + Arrivée	3 700m
13h20	Juniors F	2007-2008	Départ + 1 miniB + 1 PB + 1 GB + Arrivée	4 230m
13h20	Cross Court F	2006 & avant	Départ + 1 miniB + 1 PB + 1 GB + Arrivée	4 230m
13h45	Cadets	2009-2010	Départ + 1 miniB + 1 PB + 1 GB + Arrivée	4 230m
13h45	Cross Court M	2006 & avant	Départ + 1 miniB + 1 PB + 1 GB + Arrivée	4 230m
14h10	Elite F (ES-SE-MA)	2006 & avant	Départ + 1 miniB + 2 MB + 1 GB + Arrivée	7 000m
14h50	Juniors M	2007-2008	Départ + 1 PB + 1 MB + 1 GB + Arrivée	5 560m
14h50	Elite M (ES-SE-M0)	1987-2006	Départ + 1 PB + 1 MB + 2 GB + Arrivée	8 110m

INSCRIPTIONS

ENGAGEMENTS sur <https://athle.live/> jusqu'au 09/01/2026 12h00 (licences "compétition" ou "découverte" dans un club du Val-de-Marne obligatoires et validées au 10/01/2026)

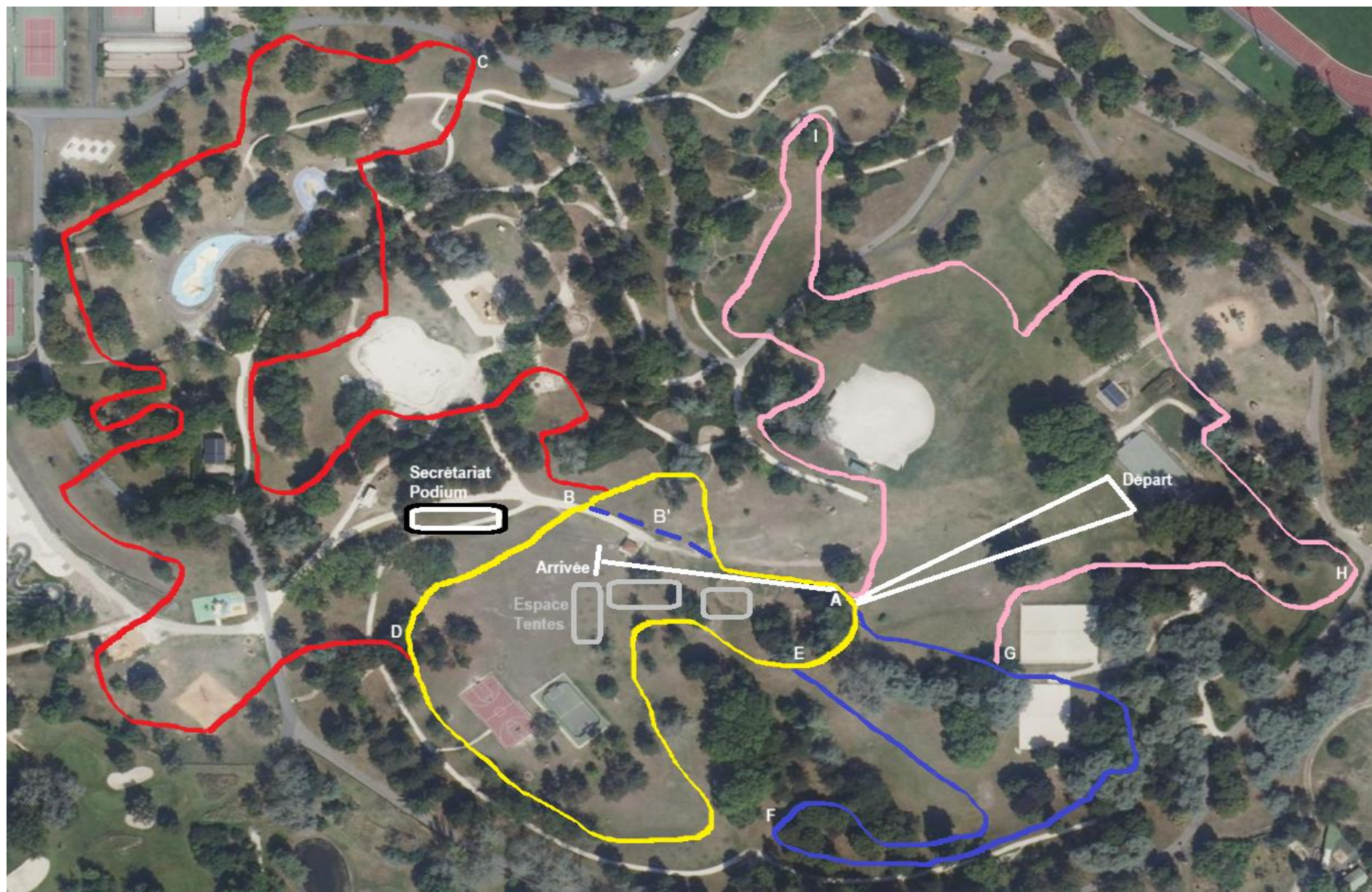
ACCES

- Véhicule : A4 (sortir pont de Nogent - Champigny), parkings du parc : rue Jack Gourevitch ou Boulevard des Alliés
- Transports : RER A (arrêt 'Joinville' puis bus 110/108 arrêt 'fourchette' ou bus 106 arrêt 'Marronniers' ou arrêt 'Le Parc de Saint-Maur' puis bus 317 arrêt 'Marronniers' ou arrêt 'Champigny' puis bus 116 arrêt 'Parc du Tremblay') ou RER E (arrêt Nogent-Le Perreux puis bus 317 arrêt 'Parc du Tremblay' Stalingrad' ou 116 arrêt 'Parc du Tremblay')



MiniB = Mini Boucle PB = Petite Boucle
MB = Moyenne Boucle GB = Grande Boucle

P A R C O U R S



Départ : 100m

Arrivée 100m

MiniB/ Mini Boucle (---) : 530m – ABDEA

Petite Boucle raccourcie (éveils) (---) : 920m – AB'BDEFGA

PB/ Petite Boucle (---) : 950m – ABDEFGA

MB/ Moyenne Boucle (---) : 1860m – ABCDEFGA

GB/ Grande Boucle (---) : 2550m – ABCDEFGHIA

INSTRUCTIONS

1. ENGAGEMENTS

- Les engagements sont à effectuer sur <https://athle.live/>
- La période d'ouverture des engagements est suffisamment longue pour que les clubs puissent s'organiser et fournir une liste précise.
- Les engagements seront clos le vendredi 9 janvier à 12h00.**
- Un champ jury a été ajouté, les clubs pourront et devront donc y noter les juges et les bénévoles qui officieront lors du cross (préparation des dossards, installation du parcours ou signaleur).
- Les athlètes bénéficiant d'une licence « en cours » (mutation) ou non encore finalisée (PPS non validé) au 10 janvier ne seront pas acceptés.**
- Les championnats sont réservés aux athlètes licenciés « Compétition » FFA. Ni les « pass running », ni les « loisir-santé », ni les « loisir-running » ne sont admis. **Si un athlète titulaire d'une licence LOISR (Loisir Running) souhaite participer au championnat départemental, il faudra effectuer la demande de changement de type de licence pour la passer en COMP (Compétition) avant vendredi 9 janvier auprès de frederic@cdathle94.fr.**
- Les athlètes UNSS n'étant plus autorisés à courir avec leur simple licence UNSS, s'ils souhaitent participer, ils devront OBLIGATOIREMENT soit remplir le questionnaire médical ou présenter un certificat médical pour les mineurs ou bien remplir le PPS pour les majeurs.

2. TARIFS D'ENGAGEMENTS

- Vous n'avez rien à payer d'avance. **Vous recevrez une facture après les championnats.**
- Le montant de la facture sera ainsi calculé :
 - Pour chaque athlète engagé et arrivant = 1€
 - Pour chaque athlète engagé et non arrivant = 4€
- Engagements tardifs, ou sur place : 4€
- Il n'y a pas de plafond forfaitaire par club.
- Règlement financier par chèque (à l'ordre du CD Athlétisme 94) à envoyer au CD Athlétisme 94, 1, avenue Danielle Casanova, 94500 Champigny sur Marne, ou par Virement (demander le RIB au Comité)

3. ORGANISATION SUR PLACE

- Les dossards seront disponibles au secrétariat, remis dans une enveloppe, à une seule personne responsable de club.
- Une enveloppe séparée pourra être destinée aux masters hommes (si le nombre des inscrits est important). Celle-ci sera récupérable par la même personne responsable du club ou par une tierce personne représentant les masters.
- Il n'y aura pas de modification de dossards sur place, seulement des ajouts d'engagements.

4. REGLEMENTS TECHNIQUES

CATEGORIES D'AGE :

Eveil Athlétique	2017-2019
Poussins	2015-2016
Benjamins	2013-2014
Minimes	2011-2012
Cadets	2009-2010
Juniors	2007-2008
Espoirs	2004-2006
Seniors	1992-2003
Masters 0	1987 à 1991

Masters 1	1982 à 1986
Masters 2	1977 à 1981
Masters 3	1972 à 1976
Masters 4	1967 à 1971
Masters 5	1962 à 1966
Masters 6	1957 à 1961
Masters 7	1952 à 1956
Masters 8	1947 à 1951
Masters 9	1942 à 1946

CLASSEMENTS PAR EQUIPES :

302.4 Règlements Techniques des épreuves.

- Le nombre d'athlètes retenu pour le classement d'une équipe est de 4 pour toutes les catégories.
- Le classement par équipes sera effectué en tenant compte de la place occupée à l'arrivée sans aucune défalcation.
- L'équipe victorieuse sera celle qui aura obtenu le total de points le moins élevé.
- En cas d'ex-æquo, l'équipe gagnante sera celle dont le dernier équipier comptant au classement sera le mieux classé.
- Le nombre d'athlètes mutés et/ou étrangers est limité dans une équipe à 1 pour toutes les catégories.

TITRES ATTRIBUES :

304.1.3 Titres attribués

Benjamins	Individuels et par équipes, F & M
Minimes	Individuels et par équipes, F & M
Cadets	Individuels et par équipes, F & M
Juniors	Individuels et par équipes, F & M
Espoirs	Individuels, F & M
Élite	Individuels et par équipes, F & M
Masters Hommes	Équipe
Masters 0 Hommes	Individuels M (les Masters 0 courent dans la course Elite)
Masters Femmes	Individuels F
Masters 0 Femmes	Individuels F
Masters 1 à 10	Individuels F & M (médaille pour le 1 ^{er} ou la 1 ^{ère} de chaque catégorie d'âge)
Cross Courts	Individuels et par équipes, TCF & TCM Individuels ESF et ESM

Pas de titre attribué aux poussin.e.s, car ils ont une licence Découverte. Cependant, les 3 premiers et premières se verront attribués les médailles du podium et l'équipe classée première recevra une coupe.

COURSES MASTERS :

Les Masters Femmes courent dans la course Elite F.

Les Masters 0 Hommes courent dans la course Elite M.

Les Masters Hommes à compter de la catégorie M1 courent dans la course Masters M. Ils peuvent éventuellement courir dans la course élite mais ne pourront être récompensés et qualifiés qu'en tant qu'Elite (pas en fonction de leur catégorie).

Les 3 premiers Masters 0 de la course Elite M seront récompensés.

Les 3 premiers Masters (à partir de M1) de la course Masters M seront récompensés.

Les 3 premières Masters 0 de la course Elite F seront récompensées.

Les 3 premières Masters (à partir de M1) de la course Elite F seront récompensées.

Médaille pour le premier ou la première de chaque catégorie d'âge Masters (M2 à M10).

CROSS COURT-CROSS LONG :

Seuls les athlètes des catégories espoirs-seniors-masters sont autorisés à participer au cross court. Ils ne peuvent pas doubler cross-court et cross long.

CRITERES DE NATIONALITE POUR LES COMPETITIONS INDIVIDUELLES :

Les licenciés Compétition de nationalité étrangère ne peuvent prétendre aux titres et aux médailles de champion des épreuves individuelles ; une médaille commémorative peut leur être attribuée selon leur classement. Quelle que soit sa catégorie d'âge, un athlète est considéré comme étranger dès lors que sa Licence ne mentionne pas qu'il est titulaire de la nationalité française.

CRITERES RELATIFS AUX COMPETITIONS PAR EQUIPES :

L'équipe peut comporter au plus un athlète muté ou étranger et ceci pour toutes les catégories.

Quelle que soit sa catégorie d'âge, un athlète est considéré comme étranger dès lors que sa Licence ne mentionne pas qu'il est titulaire de la nationalité française.

Un athlète est considéré comme muté au regard des règlements sportifs pendant une période de douze mois à compter de la date d'obtention de sa mutation.

COURSES EVEILS ATHLETIQUES :

Les courses se dérouleront sur une petite boucle raccourcie. Les 50 premiers de chaque course recevront une médaille d'or, les 50 suivants une médaille d'argent et le reste des participants une médaille de bronze.

5. QUALIFICATIONS AUX CHAMPIONNATS REGIONAUX

Le championnat régional aura lieu le 1^{er} février 2026 au stade Alberto Corraza 3 à Meaux.

5.1 - Qualifications à titre individuel :

Nombres d'individuels Val de Marne qualifiés :

BENJAMINES : 50

MINIMES FILLES : 58

CADETTES : 53

JUNIORS F : 35

CROSS COURT FEMMES : 55

ELITE FEMMES : 57 (incluant ESPOIRS, SENIORS ET MASTERS)

BENJAMINS : 50

MINIMES GARCONS : 55

CADETS : 35

JUNIORS HOMMES : 35

CROSS COURT HOMMES : 46

ELITE HOMMES : 66 (incluant ESPOIRS, SENIORS ET MASTERS 0)

MASTERS HOMMES : 79

Si le(a) premier(e) des catégories M2 à M10 des courses « Masters Hommes » et « Elite Femmes » n'est pas dans le quota de qualification, il(elle) sera ajouté(e) aux qualifiés.

5.2 - Qualifications par équipes

À l'issue des Championnats Départementaux, il n'y a pas de qualification par équipes pour les Championnats Régionaux.

5.3 - Demandes de repêchage

Il sera nécessaire d'utiliser un formulaire de demande de repêchage 2026 (remplir un formulaire par épreuve et par athlète) se trouvant sur le site de la LIFA. Ces demandes sont à déposer auprès du responsable départemental le jour des Championnats Départementaux ou à envoyer à la LIFA (cross@athleif.org) au plus tard **le lundi 19 janvier à 12h00** (heures de réception du mail faisant foi).

Toutes les demandes de repêchage et de changement de course lors de ces championnats régionaux seront payantes :

- **Demande classique : dix euros (10 €)**

- **Demande tardive : cinquante euros (50 €)**

Les personnes, ayant participé à une course Running le même jour que leur Championnat Départemental, ne pourront pas demander un repêchage pour les Championnats Régionaux.

Attention, aucune demande de repêchage ne sera acceptée pour les benjamin(e)s.

5.3.1 - Demandes de repêchage à titre individuel

Toute demande de repêchage devra être justifiée. Cela signifie qu'il est nécessaire d'indiquer le niveau sportif de l'athlète et la raison de son absence aux Championnats Départementaux. **Les demandes sans aucun motif et sans justificatif (certificat médical, certificat de travail, etc.) ne seront pas examinées par la commission de qualification.**

Aucun athlète licencié hors de la LIFA ne sera autorisé à participer à ce championnat.

5.3.2 – Repêchages athlètes classés N3 ou en catégorie supérieure

Conformément à la réglementation fédérale, les athlètes classés en 2025 en catégories nationales et internationales sur une distance de 1500m ou plus, seront qualifiés d'office pour les Championnats Régionaux. Ces derniers devront faire parvenir un formulaire de demande de repêchage avant **le lundi 19 janvier à 12h00** (heures de réception du mail faisant foi). Cette demande est gratuite.

5.4 – Demandes de changement cross court – cross long

Toute demande de changement pour un.e athlète qualifié.e sur cross court qui souhaite participer à titre individuel au cross long lors des Championnats Régionaux (et vice versa pour un passage du cross long au cross court) est gratuite. Il faudra remplir le document « Demande de changement Cross Court-Cross long » et le renvoyer avant **le lundi 19 janvier à 12h00**.

Le nombre de changement cross court-cross long est limité à un changement par athlète et par saison.

Les athlètes ayant participé à la fois au cross court et au cross long lorsque les dates le permettent, devront choisir la course dans laquelle ils participeront aux régionaux. Sans choix de leur part, ils ne seront pas qualifiés

5.5 – Modalités de qualifications

Les Comités Départementaux communiqueront à la LIFA pour **le lundi 12 janvier avant 12h00**, leurs résultats traités sous e-Logica, en envoyant le fichier par email à jean-sebastien.betrancourt@athleif.org.

La liste des qualifiés sera officielle à l'issue de la réunion de qualification du mardi 20 janvier. Les clubs auront jusqu'au **mardi 27 janvier 23h59** pour désengager leurs athlètes.

5.6 – Nous attirons l'attention sur les athlètes non partants aux championnats régionaux et LIFA (Livret hivernal LIFA : Article 7 – Athlète non-partant aux Championnats Régionaux)

Afin d'éviter une perte de dossard, de puce et d'améliorer la responsabilisation des clubs et de leurs athlètes, **les clubs ayant des athlètes non-partant à un championnat régional ou LIFA recevront une pénalité de :**

- **Trente euros (30 €)** par athlète benjamin à cadet.
- **Cinquante euros (50 €)** par athlète junior à master.

Les athlètes envoyant un justificatif médical dans un délai de 8 jours après le championnat ne seront pas pénalisés.

Un athlète est considéré non-partant s'il ne prend pas le départ de sa course et qu'il figure sur la liste de départ.